

Nuisances Aériennes : RESPECTEZ NOUS !

(Association sans but lucratif, régie par la loi du 1/7/1901 et le décret du 16/8/1901)
 Siège social 3 impasse du mort rû – 91620 NOZAY - Site Internet : www.narn91.fr
 Contact : Isabelle REGNAULT (Présidente) 06 14 71 08 66 -
 Email la.présidente@narn91.fr



Bulletin d'information de Juillet 2008

→ « NARN » devient « NARN91 »

Dans la continuité de l'action menée depuis sa création en 2002 avec l'aide de la municipalité, l'Assemblée Générale Extraordinaire de NARN du 23 Mai 2008 a souhaité étendre les activités de l'association au-delà du périmètre de la commune de Nozay.

Depuis 2006, cette démarche, qui se veut cohérente avec le démarrage de la Communauté de Communes, a fait l'objet de nombreuses réunions avec la municipalité.


L'association conserve ses objectifs et sa motivation d'origine à savoir :

- Lutter contre les nuisances aériennes actuelles et futures qui affectent la tranquillité ou la santé des Nozéens et des commune avoisinantes
- Protéger l'environnement du sous-sol jusqu'à l'espace aérien.
- Participer avec les associations régionales ou nationales et les collectifs, à la lutte contre les nuisances aériennes notamment dans le cadre des modifications des couloirs aériens, de l'implantation du 3^{ème} aéroport en Ile de France, du respect de l'embargo de nuit d'Orly et des couloirs existants.
- Mettre en oeuvre toute action, notamment juridique, qui concourt directement ou indirectement à la réalisation de cet objet.
- Organiser toutes manifestations, rencontres, études et réunions publiques utiles à la réalisation de son objet.

« Nuisances Aériennes : Respectez Nozay ! »
 devient
« Nuisances Aériennes : Respectez Nous ! »

→ Une polémique stérile

Info Municipale



Atterrissage d'urgence !

A l'occasion de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Para municipale NARN, créée en 2001 sous l'impulsion de la Municipalité, nous avons appris que le bureau, composé majoritairement de membres des listes de l'opposition, avait l'intention de modifier les statuts dans le but de :

- modifier le patronyme en « Nuisance Aérienne Respectez-Nous », au lieu de « Respectez Nozay »,
- rompre la coopération avec la municipalité,
- transformer le statut de l'Association para municipale en Association loi 1901.

Tous ces changements vont à l'encontre de l'intérêt général des Nozéens. Il n'est pas normal de voir disparaître le nom de Nozay dans l'intitulé et l'objet de cette Association. Comme le stipule bon nombre d'Associations des nuisances aériennes, une défense très ciblée et localisée permet l'obtention de résultats positifs. Nous sommes convaincus que la division ou la dispersion n'amène qu'un affaiblissement.

Malgré notre intervention au cours de cette Assemblée, nos recommandations n'ont pas été prises en compte. Ainsi, l'association locale est devenue une association départementale nommée NARN 91.

Face à cette problématique et conformément à nos engagements pour le mandat 2008 – 2014, nous allons, via une autre méthode, répondre à ce besoin de renforcement de surveillance des nuisances environnementales, en particulier celles liées aux bruits.

C'est au travers de cette structure « environnement » que nous allons continuer notre travail initié en 2001 de surveillance des nuisances aériennes. Nous allons accentuer notre partenariat et notre solidarité avec les collectifs de communes environnantes, mais nous allons également être de plus en plus à l'écoute des citoyens Nozéens afin d'inventorier, lister, combattre, diminuer la plupart de vos nuisances environnementales.

Pour Nozay Notre Village ☉

→ Continuez de déclarer vos observations des avions gênants sur notre site Internet www.narn91.fr

→ Rappels de la courte histoire de NARN

Les actions commencent en 2001 avec une manifestation à Paris avec le Maire et 3 nozéens suite à l'information de la DGAC sur les modifications des couloirs aériens en Ile de France.

Après les élections municipales de 2001, trois conseillers municipaux de la majorité animent des réunions dans Nozay, en vue de connaître les points de vue des nozéens sur différents problèmes de bruit, de pollution et de dégradation.

Un groupe d'une quinzaine de personnes se réunit durant un peu plus d'un an. L'idée de la création d'une association est validée, **mais sur ordre de M.Le Maire, son périmètre d'action est limité aux nuisances aériennes.**

Depuis sa création le **20 septembre 2002**, date de l'Assemblée Générale de constitution, NARN participe à la lutte contre les nuisances aériennes, organise avec les nozéens à un "**observatoire des nuisances aériennes**", défend les intérêts des habitants devant les instances comme la CCE d'Orly, la CNPN, à l'UFCNA.

Les membres du bureau de NARN rencontrent régulièrement des élus des communes voisines et constatent que chaque commune a une vision différente des nuisances aériennes.

NARN n'a jamais cherché à rejeter sur d'autres la nuisance et a préféré initier une collaboration avec les communes voisines, notamment Marcoussis (Icare déjà rencontré en 2003), Montlhéry ou La Ville du Bois.

→ Rappels des promesses de la municipalité en 2001

En 2001, dans le projet de la Municipalité présenté aux nozéens pour les élections municipales, il était précisé :

*« Mise en place d'un observatoire **intercommunal** des nuisances relatives aux couloirs aériens ... »*

(si vous avez gardé la proposition détaillée des projets distribués durant la campagne 2001 vous pouvez le vérifier...)

→ Une évolution cohérente

NARN a appliqué cette politique intercommunale et a tenté de l'officialiser en modifiant les statuts en 2006 lors d'une assemblée générale extra-ordinaire.

→ L'aspect intercommunal voté lors de l'assemblée générale de 2006 a été contesté pour vice de forme par M.Le Maire, il a du être annulé.

L'assemblée générale extraordinaire de 2008, régulièrement convoquée a voté cette décision à la majorité des voix présentes ou représentée.

M. le Maire a lu une déclaration lors de l'Assemblée générale qui a précédé mais n'a pas souhaité participer à l'Assemblée générale extraordinaire.

Aujourd'hui, NARN91 conserve son siège à Nozay, la majorité de ses membres habitent à Nozay et continuent d'agir dans l'intérêt des populations survolées de la région Ouest d'Orly.

POUR AGIR OU NOUS SOUTENIR DANS NOTRE ACTION

→ Adhérez à l'association, faites adhérer ←

La cotisation est de 10 € par famille.

Remplissez ce formulaire, envoyez le à l'adresse indiquée dans l'entête, accompagné du chèque libellé à l'ordre de « NARN91 » .

Les statuts sont disponibles sur le site Internet ou auprès du secrétaire de l'association, lors des réunions.

Nom et prénoms : _____

Adresse : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Observations : _____

Date et signature

